



CONSEIL INTERCOMMUNAL
«SÉCURITÉ DANS L'OUEST LAUSANNOIS»

Bussigny – Chavannes-près-Renens – Crissier – Ecublens –
Prilly – Renens – Saint-Sulpice – Villars-Sainte-Croix

PROCES-VERBAL N° 58

Séance du Conseil intercommunal
du mercredi 19 mars 2025

Appel

21 délégués sont présents.

Excusés : M. Ebibi (Crissier) - M. Birbaum (Ecublens) - M. Merminod (Ecublens) - Mme Gubler (Renens) - M. Montabert (Renens) - Mme Plattner (Renens) - Mme Schneider (Renens) - Mme Storari (Renens) - Mme Monnier (Villars-Ste-Croix)

Absents : M. Giroud (Prilly) - M. Delaquais (Renens) – M. Korkmaz (Renens)

1. Approbation de l'ordre du jour

Un nouveau point « assermentation et nomination d'un scrutateur » est ajouté à l'ordre du jour.

L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal du 8 janvier 2025

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Assermentation et nomination d'un scrutateur

M. Richard Le Fort Paredes (Prilly) est assermenté séance tenante.

M. Gérard Duperrex (Renens) est nommé scrutateur à l'unanimité.

4. Communications du Bureau – Correspondance(s)

Aucune communication.

5. Communication(s) du Comité de direction

M. Luigi Sartorelli est excusé.

Le Président lit une communication qui sera transmise à l'ensemble des greffes municipaux.

Les Conseils communaux sont régulièrement interpellés sur des thématiques en lien avec la circulation routière. La compétence de la sécurité publique étant déléguée à l'Association « Sécurité dans l'Ouest lausannois », il revient au Conseil intercommunal de traiter politiquement ces aspects. Dès lors, le CoDdir a décidé, par l'intermédiaire d'une communication, de répondre à une série de questions sur les contrôles routiers dans l'Ouest lausannois, lors de la séance du Conseil intercommunal du 19 mars 2025. Les Conseillers intercommunaux ont été invités à communiquer sur cet objet dans le cadre de leur Conseil communal respectif.

Pour donner suite à cette communication orale du Président du Comité de Direction, nous vous transmettons, ci-après, les informations transmises.

Les membres du CoDir sont bien informés des problèmes de circulation, tant à l'échelle du district que spécifiquement pour leurs communes. Ils reçoivent régulièrement des informations sur les situations problématiques et les mesures prises par le corps de police, que ce soit par le Commandant ou les responsables des unités territoriales. De plus, les membres du CoDir communiquent également à la police les problèmes dont ils ont connaissance, que ce soit par l'intermédiaire de leur municipalité ou directement par la population.

Stratégie des contrôles routiers

Tout d'abord, il convient de signaler que les contrôles routiers, qu'il s'agisse de la circulation ou de la vitesse, font partie des activités courantes des policiers et se déroulent tout au long de l'année sur l'ensemble du district.

En complément, les principaux efforts sont définis au niveau de l'organisation policière vaudoise et ciblent les thématiques majeures liées à la circulation routière. Ils sont souvent associés à des campagnes de prévention, notamment celles du BPA. Parmi ces objectifs figurent notamment la lutte contre les véhicules bruyants, les comportements inappropriés de leurs conducteurs, ainsi que l'utilisation des trottinettes. On peut également citer la lutte contre l'alcool au volant, la distraction, la visibilité, et les mesures prises à l'occasion de la rentrée scolaire.

À cela s'ajoutent les objectifs de la police découlant de problématiques locales et communiqués, pour certaines, par l'autorité politique comme mentionné précédemment.

Actuellement, les moyens humains et matériels alloués à la police permettent d'accomplir ces tâches de manière raisonnable.

Statistiques

Les statistiques relatives à la circulation routière figurent dans les rapports de gestion. Encore une fois, ces contrôles sont effectués tout au long de l'année, avec des efforts principaux ciblés. La conduite opérationnelle repose sur des statistiques plus détaillées afin de planifier et évaluer les actions menées, ainsi que de communiquer les résultats le cas échéant.

À ce sujet, depuis plusieurs années, la police informe sur les actions menées en partenariat avec le service des automobiles concernant les véhicules bruyants. En 2021, 2023 et cette année, la police a également communiqué (principalement via les réseaux sociaux, avec reprise par la presse) sur les actions entreprises en faveur de la mobilité douce.

Radars routiers de vitesse

Un projet est actuellement à l'étude visant le renouvellement complet de la surveillance automatique du trafic, prévu dans le plan des investissements pour 2025. Les communes sont évidemment partenaires, afin qu'elles puissent exprimer leurs besoins. Un préavis sera transmis au Conseil intercommunal en temps opportun.

Radars routiers de bruit fixes

Le CoDir n'a pas prévu d'installer ce type d'équipement dans le district. Toutefois, les communes sont libres d'en installer sur leur territoire, à condition que ces appareils aient un rôle exclusivement préventif, car les bases légales actuelles ne permettent toujours pas de sanctionner les infractions.

Radar de vitesse de tronçon (mesure de vitesse à l'entrée et à la sortie d'un tronçon)

La POL ne dispose pas d'un tel appareil dont l'utilisation n'est pas adaptée au milieu urbain.

Contrôle des parcsages

Les 11 assistants de sécurité publique, rattachés aux unités territoriales, interviennent sur l'ensemble du district, tant en journée qu'en soirée. Leur présence est cependant réduite les week-ends. Ils effectuent des contrôles de stationnement en suivant la priorité suivante :

- Secteur avec objectif découlant d'un problème relevé.
- Zones de stationnement à courte durée (lieux d'activités en général) nécessitant un roulement.
- Autres zones sur le secteur attribué.

6. Préavis 01/2025 « création d'un intranet – demande d'un crédit d'investissement »

M. Wyssa, président, lit le rapport de la commission de gestion.

La parole n'est pas demandée.

La Présidente lit les conclusions du préavis.

A l'unanimité,

Le Conseil intercommunal de l'Association «Sécurité dans l'Ouest lausannois»

Vu le préavis no 01/2025 du Comité de Direction du 15 janvier 2025.

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'autoriser le Comité de Direction à acquérir un "Intranet" pour les raisons évoquées dans le présent préavis.
2. D'octroyer au Comité de Direction, à cet effet, un crédit complémentaire de CHF 48'645.- TTC pour la création d'un intranet, incluant les coûts de développement et d'implémentation.
3. D'autoriser le Comité de Direction à financer cette dépense par la trésorerie courante, ceci en dépassement du compte n°6001.3111.02 « Achats informatiques (logiciels, licences, matériel, ...) ».

4. D'accepter, en tant que crédit complémentaire au budget 2025, les charges de fonctionnement supplémentaires en lien avec le coût du capital et les coûts de maintenance, soit respectivement :

- CHF 1'621.50 TTC dans le compte n°6001.3151 "Entretien mobilier, équip. bureau, maintenance informatique".

Prend acte que l'acquisition de cet outil intranet engendrera des coûts pérennes de fonctionnement pour les années à venir de l'ordre de CHF 3'243.00 TTC/an.

7. Questions – divers

-

La séance est levée à 20h15.

La Présidente :



C. Dutoit

La secrétaire :



S. Gosteli